NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/692
17 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 JUIN 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe, datée du 17 juin 1999, que m'a adressée le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-18013 (F) 170699 170699

ANNEXE

Lettre datée du 17 juin 1999, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous adresse, aux fins d'information, un rapport initial sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR).

Ce rapport couvre la phase initiale de l'opération "Guardien conjoint". Il s'est évidemment produit, depuis, un certain nombre d'événements dont, en particulier, la poursuite du déploiement de la KFOR, les entretiens avec la Fédération de Russie au sujet de sa participation et l'ouverture de discussions avec les représentants des Albanais du Kosovo sur la démilitarisation des groupes armés kosovars. Je vous adresserai un rapport écrit en temps voulu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le texte de ce rapport au Conseil de sécurité.

(Signé) Javier SOLANA

/...

PIÈCE JOINTE 1

Rapport initial sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour la période allant du 12 au 15 juin 1999

1. État d'avancement du déploiement de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR)

a) La KFOR a continué de se déployer dans toute la zone 1 (voir carte ci-jointe) six jours après la signature de l'accord militaro-technique. Toutes les brigades de la Force sont maintenant déployées dans leur zone initiale de responsabilités. Comme prévu dans l'accord militaro-technique, le déploiement de la KFOR au Kosovo est synchronisé avec le retrait échelonné des forces de la République fédérale de Yougoslavie. Celles-ci continuent de se retirer du Kosovo, les deux tiers du personnel et du matériel quittant la zone 1. De manière générale, les forces armées et de police yougoslaves respectent l'échéancier fixé par l'accord, mais il n'est pas exclu que des difficultés logistiques et de maintenance ne retardent leur retrait dans les jours à venir.

b) Le déploiement des brigades italienne et allemande dans l'ouest du Kosovo, à la frontière avec l'Albanie, a fait baisser la tension dans la zone et permis aux forces armées et de police yougoslaves de se retirer sans être réellement inquiétées par la population albanaise du Kosovo. Les convois quittant Pec et Pristina ont été escortés par la KFOR pour décourager toute attaque. Le déploiement des forces américaines (Task Force Falcon) a progressé et ces forces ont désormais la responsabilité du défilé de Kacanik. La brigade française a avancé vers l'ouest et la zone entourant Gnjilane. Son progrès est quelque peu gêné par le flot ininterrompu des véhicules des forces armées et de police yougoslaves qui se retirent, mais elle a établi une excellente liaison avec les forces armées et de police yougoslaves à Gnjilane.

c) La quatrième brigade de blindés britannique a patrouillé dans toute sa zone de responsabilité devant inclure Pristina, sans incident. La situation demeure tendue, des incidents violents opposant Albanais et Serbes du Kosovo. La présence visible des troupes de la KFOR s'avère dissuasive. Dans l'ensemble, l'opération se déroule comme prévu.

d) Une liaison a déjà été établie avec les commandants des forces armées et de police yougoslaves dans les zones 2 et 3, en prévision des déploiements des phases 2 et 3. Les forces militaires et de police yougoslaves se retirent à un rythme régulier, même si leur retrait est entravé par des embouteillages, la pénurie de carburant et la crainte d'attaques de l'ALK. Le rythme du retrait pourrait aussi être fonction de la disponibilité de véhicules de transport lourd, qui risquent de manquer en raison des problèmes de maintenance que les forces armées yougoslaves ont rencontrés au cours des derniers mois. L'armée yougoslave utilise actuellement 22 véhicules pour transporter des blindés et du matériel lourd hors de la province. Les unités yougoslaves de défense aérienne continuent de se retirer du Kosovo, conformément à l'accord militaro-technique, mais, du fait de problèmes logistiques et de transmissions, elles n'ont pas pu respecter l'échéance du 12 juin. On signale des heurts isolés entre les forces armées et de police yougoslaves et des éléments de l'ALK, ainsi que des incendies criminels et des pillages perpétrés par ces forces. Dans certains cas, des villageois kosovars de souche albanaise ont tiré sur des unités de

l'armée yougoslave en retraite. D'une façon générale, les forces armées et de police yougoslaves respectent les termes de l'accord militaro-technique. Cependant, dans l'ouest du Kosovo, elles rechignent à partir avant l'arrivée des forces de l'OTAN, ne voulant pas laisser un vide entre elles et l'ALK. L'ALK a établi un point de contrôle à Globocica, à la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[1]. Des éléments de l'ALK en uniforme arrêtent les voitures, vérifient l'identité des passagers et brandissent des drapeaux albanais au lieu de drapeaux de la République fédérale de Yougoslavie.

e) La journée du lundi 14 juin 1999 a été assombrie par trois incidents, dont deux impliquaient directement des membres de la KFOR. À Prizren, deux Serbes se déplaçant à bord d'une voiture particulière ont tiré à l'arme automatique sur des soldats allemands. En légitime défense, les soldats ont riposté, tuant le chauffeur de la voiture et blessant le passager. Un des soldats allemands a été légèrement blessé au cours de l'échange de coups de feu. À Pristina, des soldats britanniques ont abattu un membre de la police yougoslave, qui les avait pris pour cible. Le policier avait reçu la sommation d'usage, mais n'avait pas obtempéré. À Stimle, au sud de Pristina, un assaillant non identifié a abattu deux journalistes allemands. Un des journalistes a été tué sur le coup et l'autre est décédé par la suite dans un hôpital militaire britannique à Skopje, malgré les efforts du personnel médical de la KFOR. La KFOR a publié des communiqués de presse au sujet de ces incidents, en a notifié les autorités yougoslaves et a exhorté toutes les parties à coopérer et à éviter l'affrontement.

2. Progrès dans le retrait des forces militaires, de police et paramilitaires serbes et démilitarisation des autres forces

a) Retrait serbe. Les forces armées et de police yougoslaves semblent faire tout leur possible pour respecter les délais prévus dans l'accord militaro-technique. Toutefois, en raison de quelques problèmes techniques, certains de leurs éléments ne parviendront pas à quitter la province dans les délais prescrits. Au 14 juin 1999, environ la moitié des forces serbes s'étaient retirées du Kosovo.

b) Démilitarisation des autres forces. La démilitarisation des autres forces n'a guère progressé à ce jour. Il est arrivé que des combattants de l'ALK remettent leurs armes volontairement pour pouvoir rentrer chez eux.

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous le nom qui figure dans sa constitution.

/...

PIÈCE JOINTE 2

Accord militaro-technique : retrait échelonné des forces yougoslaves

-----